

Études et résultats

drees

N° 867 • février 2014

Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie

Environ quatre jeunes adultes sur dix, âgés de 18 à 25 ans, ne vivent pas habituellement chez leurs parents. Globalement plus âgés, plus diplômés et donc mieux insérés dans le marché du travail que l'ensemble des jeunes adultes, 84 % de ces jeunes dits « non cohabitants » ont perçu en moyenne des revenus du travail au cours de l'année précédent l'enquête (2005-2010).

Le caractère transitoire de leur situation et les difficultés spécifiques liées à la mesure de leur niveau de vie rendent moins pertinente la définition de la pauvreté monétaire : les jeunes non cohabitants apparaissent deux fois plus souvent pauvres monétaires que l'ensemble des adultes d'âge actif, mais ils n'expriment pas plus souvent que les 18-64 ans des difficultés à boucler leurs fins de mois.

Par rapport au reste de la population, les difficultés rencontrées par les jeunes non cohabitants se manifestent principalement dans les retards de paiement et les conditions de logement. Les non-cohabitants sans diplôme ou faiblement diplômés cumulent le plus de difficultés.

Bertrand LHOMMEAU

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Ne plus habiter chez ses parents constitue une étape importante dans l'accès à l'autonomie du jeune adulte. Selon les enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) [encadré 1], de 2005 à 2010, 41 %¹ des 18-25 ans ne vivent pas habituellement dans le même logement que leurs parents. Avoir un logement différent de celui de ses parents représente un coût, dont le travail du jeune adulte facilite la prise en charge. Or l'employabilité est fortement liée au niveau d'études : parmi ceux qui sont âgés de 22 à 25 ans, huit jeunes sur dix qui ont terminé leurs études, depuis plus d'un an, avec un diplôme de l'enseignement supérieur, occupent un logement différent de celui de leurs parents, contre six sur dix parmi ceux qui les ont terminées et qui sont peu ou pas diplômés.

Durant la période 2004-2009, en considérant ces revenus du travail, mais aussi les revenus de remplacement et les bourses d'études individuelles, les jeunes non cohabitants perçoivent en moyenne 10 600 euros nets (en euros constants 2009) par an, soit 880 euros par mois, c'est-à-dire 58 % de plus que l'ensemble des jeunes adultes âgés de

18 à 25 ans vivant dans un ménage (tableau 1 et encadré 1). Même lorsqu'ils poursuivent leurs études, les jeunes non cohabitants sont près des deux tiers à percevoir des revenus de leur travail dans l'année, contre 37 % de l'ensemble des 18-25 ans. Pour les étudiants de l'enseignement supérieur (qui représentent 86 % des non-cohabitants en situation d'études), l'exercice d'un emploi prend des formes variées : stage dans le cadre de leur formation par exemple, mais aussi travail régulier ou bien occasionnel en dehors de celle-ci (Coudin et Tavan, 2008).

Une fois les études terminées, les ressources propres des jeunes adultes non cohabitants reflètent leur degré d'insertion dans le marché du travail. Pour huit sur dix d'entre eux, le revenu individuel atteint ou dépasse le montant d'un revenu minimum d'insertion (RMI) ou d'un revenu de solidarité active (RSA) pour une personne isolée, pour la moitié, il dépasse l'équivalent d'un SMIC à temps complet² ; les ressources augmentant selon le niveau du diplôme.

Deux tiers des jeunes adultes qui ne vivent pas avec leurs parents ont un conjoint

D'autres facteurs que l'insertion dans le marché du travail inter-

■ TABLEAU 1

Revenus individuels nets des jeunes non cohabitants selon la fin des études et le niveau du diplôme, en moyenne annuelle 2004-2009

	% parmi les jeunes	Revenus individuels			
		Moyenne annuelle en euros 2009	% qui en perçoivent	Moyenne annuelle parmi ceux qui en perçoivent en euros 2009	% avec des revenus du travail
Ensemble des 18-25 ans	100	6 700	71	9 500	63
Études initiales en cours	45	2 300	51	4 500	37
Études initiales terminées	55	10 400	87	11 900	84
Ensemble des 18-25 ans non cohabitants	41	10 600	88	12 100	84
Études initiales en cours	8	4 800	72	6 600	63
Études initiales terminées	32	12 100	92	13 100	90
au cours de l'année écoulée	5	7 600	89	8 500	87
Peu ou pas diplômés	5	9 300	81	11 500	77
Diplômés CAP, BEP, BAC	15	12 500	94	13 300	91
Diplômés du supérieur	7	16 500	98	16 900	98

1. En considérant deux périodes, les années 2005 à 2007 et les années 2008 à 2010, la part des jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents diminue de 44 % à 37 %. Cela peut refléter la dégradation du marché du travail à laquelle réagissent fortement l'emploi et le salaire d'embauche des jeunes (Gaini, Leduc et Vicard, 2013).

2. Un temps complet correspond à 39 heures par semaine jusqu'à la mi-2005 et à 35 heures par semaine ensuite.

Lecture • 8 % des 18-25 ans sont non cohabitants avec leurs parents et n'ont pas terminé leurs études initiales. Ils perçoivent en moyenne 4 800 euros (en euros constants 2009) de revenus individuels – du travail, de remplacement et bourses d'études individuelles – par an. 63 % d'entre eux ont perçu des revenus du travail dans l'année.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 18 à 25 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

viennent dans la décision de quitter le foyer parental (Despalins et de Saint Pol, 2012). Alors que seulement 4 % des jeunes habitant chez leurs parents ont un conjoint, 65 % des jeunes non cohabitants en ont un. Dans plus de neuf cas sur dix, ils forment un couple partageant le même logement. À âge et à niveau d'études donnés, les jeunes femmes vivent moins souvent chez leurs parents que les jeunes hommes. Elles

s'installent plus précocement en couple, mais avec un conjoint plus âgé. Au final, elles vivent moins souvent en couple avec un jeune partenaire que ne le font les jeunes hommes (graphique 1).

Par ailleurs, 29 % des jeunes qui n'habitent pas chez leurs parents vivent seuls dans leur ménage et 2 % sont à la tête d'une famille monoparentale. Les autres font partie d'un ménage complexe (tableau 2).

Aux ressources individuelles propres d'un jeune adulte, s'ajoutent les ressources individuelles des autres personnes du logement qui font budget commun avec lui, ainsi que les transferts versés au ménage dans son ensemble (nets de ceux prélevés). Pour les jeunes qui vivent avec leurs parents, notamment les plus âgés d'entre eux, l'hypothèse de partage uniforme des ressources entre tous les membres du ménage paraît très forte et surestime sans doute leur niveau de vie. C'est pourquoi, cette étude porte sur les seuls jeunes qui ne vivent pas avec leurs parents.

Avant le jeu de la redistribution sociofiscale et des transferts entre ménages, la seule mutualisation des ressources individuelles des personnes du ménage (et des revenus du capital perçus par le ménage, qui restent marginaux pour les jeunes) réévalue le revenu des jeunes non cohabitants à 14 200 euros par an et par unité de consommation (UC) [encadré 1], entraînant une diminution de l'écart moyen entre ceux qui sont encore en études initiales et ceux qui ne vivent pas chez leurs parents.

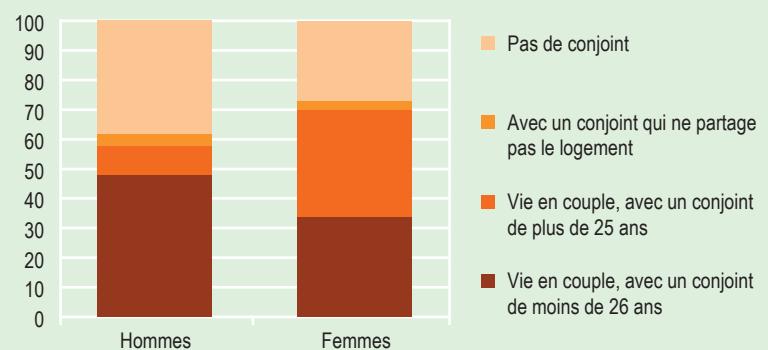
Huit jeunes non cohabitants sur dix ont perçu une prestation sociale ou la prime pour l'emploi au cours de l'année

Le jeu des transferts sociaux – prestations familiales, de logement et sociales – et fiscaux porte le revenu moyen des jeunes non cohabitants à 15 100 euros par an et par UC sur la période 2004-2009, soit 70 % du revenu moyen comparable de l'ensemble des adultes d'âge actif (graphique 2). D'un côté, huit jeunes non cohabitants sur dix, et même neuf sur dix parmi ceux qui étudient ont perçu au moins une prestation sociale ou une prime pour l'emploi (PPE), tandis que de l'autre côté, six sur dix paient des impôts³. Au total, le niveau de vie des jeunes adultes augmente de près de 1 000 euros par an et par UC grâce à ce jeu de la redistribution.

Un peu moins d'un quart des jeunes non cohabitants vivent dans un ménage qui a perçu des presta-

GRAPHIQUE 1

Vie en couple et âge des conjoints des jeunes adultes non cohabitants



Lecture • 27 % des jeunes femmes non cohabitantes avec leurs parents n'ont pas de conjoint.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants et qui sont la personne de référence ou le conjoint de leur ménage.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

TABLEAU 2

Configuration familiale et perception des transferts sociofiscaux

Configuration familiale du ménage	18-25 ans non cohabitants*				18-64 ans	
	Études initiales en cours	Études initiales terminées depuis au moins un an			Ensemble	Ensemble
		Non diplômés ou CEP	CAP, BEP, BAC	>BAC		
Isolés	45	18	22	32	29	14
Familles monoparentales	0	7	3	0	2	8
Couples sans enfant	31	34	45	55	44	25
Couples avec enfants	2	33	26	10	17	49
Ménages complexes	22	8	4	3	8	4
Part des ménages qui ont perçu dans l'année le transfert suivant						
Au moins un transfert sociofiscal, dont	87	89	83	61	80	63
- Prestations familiales	21	43	28	10	24	39
- Prime pour l'emploi (PPE)	17	53	57	40	42	30
- Minimum ou aide sociale	11	13	7	3	8	8
- Aide au logement	76	64	49	37	57	25
Part des ménages qui ont payé des impôts**	55	57	64	79	62	81

* Y compris ceux qui ont terminé leurs études au cours de l'année passée.

** Impôt sur le revenu net de PPE + taxe d'habitation + impôt sur la fortune.

Lecture • 29 % des 18-25 ans non cohabitants vivent seuls dans leur ménage. 80 % d'entre eux vivent dans un ménage qui a perçu au moins un transfert sociofiscal.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants et adultes âgés de 18 à 64 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

3. Impôts sur le revenu nets de PPE, taxe d'habitation, impôt sur la fortune.

ENCADRÉ 1

Sources, méthode, champ et définitions

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) habituellement retenue pour l'étude des niveaux de vie (Houdré, Misségué et Poncet, 2013) n'est pas appropriée pour mesurer les ressources des jeunes adultes. La non-imposition d'une partie des ressources des étudiants, l'agrégation des ressources au sein du budget familial de ceux qui sont rattachés au foyer de leurs parents et la difficulté du repérage de ceux qui sont déclarés à part constituent les principaux obstacles. Les données utilisées ici proviennent des enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005-2010, volet français de l'enquête européenne EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions). Une vague compte environ 25 000 enquêtés, dont 2 500 jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans au moment de l'enquête.

Construction de l'échantillon

La méthode retenue consiste à empiler ces six vagues du panel, comme s'il s'agissait d'enquêtes réalisées sur des observations indépendantes. En pratique, l'échantillon empilé est constitué d'environ 4 400 observations de jeunes non cohabitants au moins une année au cours de la période 2005-2010. Cela correspond à 2 350 enquêtes, dont 48 % n'ont répondu qu'une seule fois et 9 % quatre à six fois. Les statistiques présentées sont donc des moyennes annuelles sur la période.

À partir de 2008, le recours aux données administratives, données fiscales et sociales permet d'améliorer la qualité de la mesure des revenus dans les SRCV. Sur l'ensemble des individus, cette refonte se traduit par une augmentation du revenu disponible. Toutefois, pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans ne vivant pas chez leurs parents, la collecte des revenus par l'enquête, plutôt que par appariement aux données administratives, est maintenue. Les cas de rattachement fiscal au foyer des parents compliquent les appariements, et des dispositions fiscales spécifiques dégradent la qualité des données administratives pour cette population.

L'interrogation de SRCV se déroule chaque année au deuxième trimestre. La plupart des caractéristiques de l'individu et de son ménage sont décrites à cette date. Les revenus recueillis sont en revanche ceux de l'année précédente. Ils sont exprimés en euros constants 2009. Lorsque la situation familiale change, le niveau de vie s'avère ainsi théorique : il ne correspond ni à celui de l'année passée, ni à celui de l'année d'enquête. C'est la raison pour laquelle l'étude distingue, parmi les jeunes qui ont terminé leurs études initiales, ceux dont la fin des études date de moins d'une année. Cette situation de transition s'accompagne fréquemment d'un changement de composition du ménage (Solard et Coppoletta, à paraître).

Les « non-cohabitants »

Le champ de l'enquête retient la population des ménages en France métropolitaine. Sont exclues les personnes qui vivent dans une habitation mobile ou dans une collectivité au sens du recensement : soit dans les services de moyen ou de long séjour, les établissements hébergeant les élèves et les étudiants, les établissements sociaux de court séjour, les communautés religieuses, les casernes et les établissements pénitentiaires. Cela représente

tions familiales pour un montant moyen annuel de 1 600 euros par UC. Deux tiers des montants versés correspondent à une prestation liée à la petite enfance⁴ ; les ménages des jeunes parents comptent rarement plus d'un enfant, et celui-ci a moins de 4 ans dans près de huit cas sur dix. Les jeunes qui ont terminé

leurs études en étant peu ou pas diplômés sont plus souvent parents que les autres et 43 % d'entre eux ont perçu des prestations familiales (tableau 2).

Plus de la moitié de ces jeunes peu ou pas diplômés déclarent, par ailleurs, avoir perçu à titre personnel ou pour un des membres de son ménage

potentiellement 5 % de l'ensemble des 18-25 ans (6,2 millions en 2010, selon l'exploitation complémentaire du recensement de population de l'INSEE). Toutefois, une partie des jeunes adultes en collectivité, notamment ceux qui sont en pension ou dans un foyer de jeunes étudiants, peuvent être enquêtés au domicile de leurs parents, s'ils y retournent régulièrement, et qu'il est considéré comme leur habitation principale.

Au sein de ces jeunes adultes, sont distingués ceux qui ne vivent pas avec leurs parents, désignés aussi comme les non-cohabitants. Ils sont repérés comme les jeunes qui déclarent ne vivre habituellement ni avec leur père, ni leur mère, ni leur beau-père, ni leur belle-mère. La non-cohabitation n'est pas synonyme d'indépendance financière, ni nécessairement d'autonomie. Les non-cohabitants peuvent bénéficier d'aides en nature de leur famille. Quelques-uns de ceux qui habitent avec leurs parents (2 %) déclarent avoir un budget séparé. Ensuite, environ 20 % de ceux qui habitent avec leurs parents¹ disposent également d'un autre logement (Villeneuve-Golkalp 2000) ; dans un quart de ces cas, il s'agit d'un logement collectif. En outre, 6 % de ceux qui déclarent ne pas vivre habituellement avec leurs parents – considérés ici comme non cohabitants – ont également un autre logement. L'enquête ne permet pas de le vérifier, mais il peut s'agir du logement des parents : sept sur dix de ces cas correspondent à des jeunes qui n'ont pas encore terminé leurs études.

Enfin, les individus vivant dans un ménage dont les niveaux de vie sont négatifs, nuls ou aux extrémités (0,025 %) de la distribution de l'ensemble des adultes, sont retirés du champ de l'étude pour limiter les erreurs de mesure.

Revenus individuels, revenus disponibles, niveau de vie

Les revenus du travail, pris en compte dans cette étude, cumulent les revenus d'une activité salariée ou non.

Les revenus individuels considérés, outre les revenus du travail, comportent les revenus de remplacement – indemnités de chômage, de maladie et de maternité – et les bourses d'études qui sont versés à titre personnel aux jeunes et pas à la famille.

Le revenu disponible du ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts monétaires réguliers en provenance d'autres ménages et les prestations sociales nettes d'impôts directs. Cette mesure peut différer de celle habituellement retenue dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux dans lesquelles une partie des salaires des étudiants, les bourses sur critères sociaux et les transferts réguliers autres que les pensions alimentaires ne sont pas repérés, car non imposables.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence (dite « de l'OCDE modifiée ») attribue une UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

1. Selon Toulemon et Denoyelle 2012, le mode de la multirésidence estimé initialement à 21 % à 19 ans sur un échantillon de plusieurs enquêtes pourrait être révisé à environ 12-15 %, une fois pris en compte le risque de double compte des multi-résidents dans les enquêtes ménages.

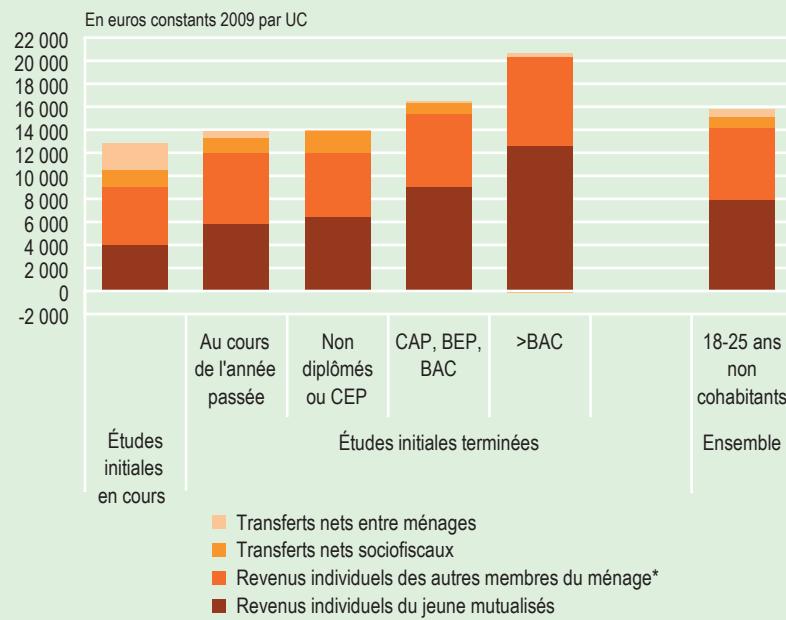
une PPE. En effet, ils correspondent bien à la cible de ce crédit d'impôt qui est accordé aux personnes en emploi disposant de faibles revenus d'activité professionnelle. Au total, quatre jeunes non cohabitants sur dix perçoivent la PPE.

Les aides au logement constituent le levier de prestations sociales

4. Information disponible seulement sur la période 2007-2009.

GRAPHIQUE 2

Du revenu individuel au niveau de vie du ménage des jeunes non cohabitants, en moyenne annuelle de 2004 à 2009



Lecture • En moyenne, les revenus individuels des 18-25 ans mutualisés avec les autres membres de leur ménage atteignent 7 900 euros par an (en euros constants 2009) et par unité de consommation (UC). Les revenus des autres membres du ménage représentent 6 200 euros par an et par UC.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants.
Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

TABLEAU 3

Aides monétaires reçues régulièrement par le ménage selon la destination des aides

	18-25 ans non cohabitants*					18-64 ans	
	Études initiales en cours	Études initiales terminées depuis au moins un an				Ensemble	Ensemble
		Ensemble	Non diplômés ou CEP	CAP, BEP, BAC	>BAC		
Au moins une aide monétaire régulièrement reçue	57	9	9	8	12	21	6
- une aide alimentaire	15	2	2	2	3	6	4
- une aide non alimentaire, hors logement	34	6	7	5	7	12	2
- une aide pour le paiement du loyer	22	2	1	2	2	6	1

* Y compris ceux qui ont terminé leurs études au cours de l'année passée.

Lecture • 21 % des 18-25 ans non cohabitants ont perçu régulièrement au moins une aide d'un autre ménage.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants et adultes âgés de 18 à 64 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

le plus important pour les jeunes adultes non cohabitants avec leurs parents ; en moyenne, près de six sur dix en ont bénéficié pour un montant moyen annuel de 1 500 euros par UC. La part des bénéficiaires s'étend d'un peu moins de quatre sur dix parmi ceux qui ont terminé leurs études supérieures à trois quarts

pour ceux qui sont encore étudiants. Les jeunes adultes non cohabitants vivent, dans leur très grande majorité, dans un ménage locataire de son logement (81 %) ou plus rarement (12 %) accédant à la propriété.

En dépit d'un niveau de revenu nettement inférieur à celui de l'ensemble des adultes d'âge actif, les

jeunes non cohabitants ne perçoivent pas plus souvent un minimum social ou une autre aide sociale financière en provenance d'une collectivité locale ou d'un service public (tableau 2). Durant la période étudiée, les minima sociaux (RMI, allocation de parent isolé [API] puis RSA à partir de 2009) sont ouverts⁵ aux personnes âgées de moins de 25 ans, uniquement si elles ont des enfants à charge.

Les jeunes étudiants non cohabitants sont les plus aidés par des transferts monétaires réguliers de leur famille

Les transferts monétaires réguliers reçus – nets de ceux versés – par les ménages ajoutent en moyenne un peu plus de 600 euros par an et par UC au niveau de vie des jeunes adultes non cohabitants. Ce dernier atteint ainsi au total 15 800 euros par an et par UC, soit 73 % du niveau de vie moyen de l'ensemble des 18-64 ans (graphique 2). Un jeune sur cinq seulement en bénéficie (tableau 3) : dans 6 % des cas, l'aide est destinée au paiement du loyer.

L'effet de ces transferts sur le niveau de vie des jeunes adultes est plus important pour ceux qui sont encore étudiants : près de six étudiants sur dix en bénéficient pour un montant net de 3 900 euros par UC et par an, contre moins de un sur dix pour ceux qui ont terminé leurs études initiales depuis plus d'un an, avec un montant de 1 100 euros.

Les jeunes étudiants qui ne vivent pas avec leurs parents sont plus souvent issus de familles plus aisées. Ceux qui sont issus d'un milieu moins favorisé poursuivent moins longtemps leurs études initiales ou « décohabitent » moins souvent pendant leurs études (Robert-Bobée, 2002). Ces caractéristiques des jeunes étudiants non cohabitants peuvent expliquer l'importance des aides qu'ils reçoivent des autres ménages.

Pour ces étudiants non cohabitants, les transferts monétaires des autres ménages s'adressent prioritairement à ceux vivant dans des ménages dont les ressources indivi-

5. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA jeune peut être versé aux jeunes âgés de 18 à 25 ans sans charge familiale, mais qui ont exercé une activité professionnelle pendant au moins deux ans à temps plein, au cours des trois années précédant la date de la demande.

duelles sont les plus faibles : 88 % d'entre eux, dont le ménage est sous le premier quartile⁶ de ressources individuelles, sont aidés par un autre ménage, contre 35 % de ceux dont le ménage se situe au-dessus du troisième quartile.

Parmi ceux qui ont terminé leurs études, les diplômés de l'enseignement supérieur sont un peu plus nombreux à recevoir des aides monétaires régulières de la part d'autres ménages, des parents le plus souvent (tableau 3). Et surtout, lorsqu'ils en bénéficient, les montants versés sont plus de deux fois supérieurs. Les aides monétaires régulières tendent ainsi à creuser les inégalités au sein des jeunes adultes actifs.

Ces inégalités des aides monétaires régulières pourraient s'expliquer par l'origine sociale ; les ménages aisés soutiennent davantage leur parenté en moyenne (Crenner, 1999), et pour les jeunes qui ont terminé leurs études initiales, le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est fortement dépendant de la catégorie sociale des parents (Lefebvre, 2012).

Une contrainte budgétaire ressentie surtout par les jeunes peu diplômés

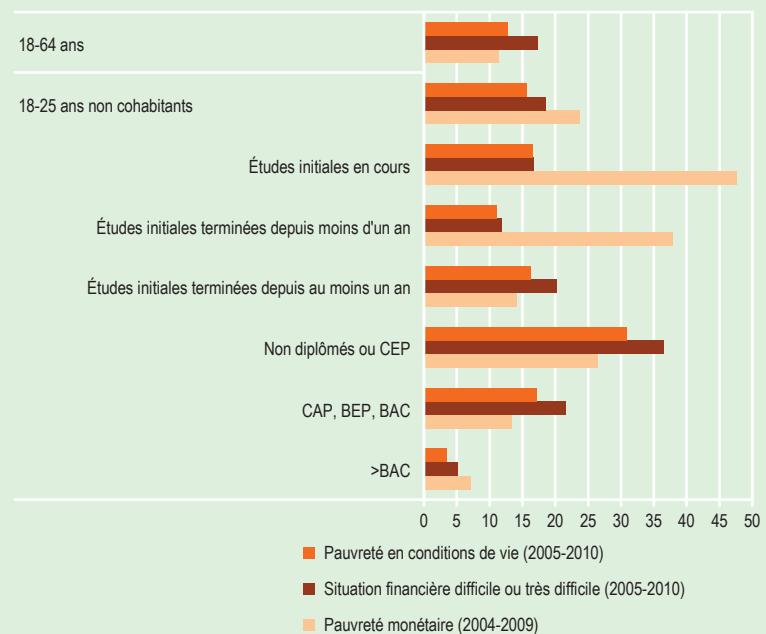
Au regard du critère habituel de pauvreté monétaire, qui définit comme pauvre une personne dont le niveau de vie par unité de consommation est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, les jeunes adultes qui n'habitent pas chez leurs parents sont deux fois plus souvent pauvres que l'ensemble des adultes d'âge actif de 2004 à 2009 (graphique 3). La pauvreté monétaire concerne la moitié des jeunes non cohabitants qui sont encore étudiants. Pour ceux qui ont terminé leurs études, le taux de pauvreté varie du simple – 7 % pour les diplômés du supérieur – au quadruple pour les moins diplômés. Cela reflète en grande partie leur situation sur le marché du travail : ainsi, parmi ceux qui ont terminé leurs études initiales, le taux de pauvreté varie également du simple – 9 % pour ceux qui travaillent – à plus du quadruple pour ceux qui sont au chômage. Par ailleurs, qu'ils aient terminé ou non

⁶. Le premier quartile de revenus individuels est le montant au-dessous duquel se situent les 25 % des revenus individuels les plus bas.

GRAPHIQUE 3

Pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et difficultés financières ressenties

En %



Lecture • 24 % des 18-25 ans non cohabitants sont considérés comme pauvres monétirement.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants et adultes âgés de 18 à 64 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

ENCADRÉ 2

Mesure du niveau de vie et coût du logement

Le statut d'occupation du logement introduit un biais dans la mesure du niveau de vie, lié au coût du logement, qui constitue un élément important du budget du jeune adulte.

Lorsque le ménage locataire ou accédant à la propriété perçoit une aide pour son logement, qu'elle prenne la forme d'une aide publique ou d'une aide financière versée par un autre ménage, elle est prise en compte dans le calcul de son niveau de vie. Le calcul exclut, en revanche, la charge pour laquelle cette prestation est versée : le loyer ou la mensualité de remboursement. Cela revalorise d'autant le niveau de vie des jeunes adultes locataires par rapport à ceux qui sont propriétaires (2 %) ou qui bénéficient d'un logement gratuit (5 %). Ainsi, alors que 38 % des jeunes qui vivent dans un logement mis à disposition gratuitement sont considérés comme pauvres monétirement, 13 % seulement expriment des difficultés financières.

Dans deux cas sur dix où il habite un logement mis à disposition, le jeune adulte paie toutefois tout ou partie des charges locatives. L'occupation à titre gratuit du logement est deux fois plus fréquente lorsque le jeune adulte n'a pas terminé ses études initiales.

Évaluer l'aide que cela représente n'est pas aisné. Le montant du loyer qui reste à la charge des locataires (net des prestations logement et des aides de la famille) en constitue un ordre de grandeur. Sur la période 2004-2009, la charge du loyer atteint en moyenne 4 900 euros (en euros constants 2009) par an et par unité de consommation (UC) charges comprises. Une fois déduites les prestations logement (1 000 euros) et les aides reçues des autres ménages pour le paiement du loyer (200 euros), la charge nette du logement atteint en moyenne 3 700 euros par an et par UC pour les jeunes non cohabitants locataires. Cela représente en moyenne 24 % de leur niveau de vie.

D'autres formes d'aides concernant le logement ne sont pas non plus prises en compte dans le niveau de vie. Ainsi, le logement peut être loué par un membre de la famille (3 % des jeunes sont dans cette situation). Cela peut constituer une aide non négligeable dans les régions où l'accès à un logement est difficile, et où les bailleurs exigent de nombreuses garanties.

■ TABLEAU 4

Pauvreté en conditions de vie selon la pauvreté monétaire

	En %					
	Ensemble	18-25 ans non cohabitants		Ensemble	18-64 ans	
		Non	Oui		Non	Oui
Pauvreté en conditions de vie (2005-2010)	16	12	27	13	9	39
Contraintes budgétaires	17	15	23	15	12	36
Retards de paiement	16	14	24	11	8	28
Restrictions de consommation	11	8	21	11	8	34
Difficultés de logement	13	11	18	9	7	20
% dans l'ensemble	100	76	24	100	89	11
Niveau de vie moyen en euros 2009 par UC (2004-2009)	15 800	18 100	8 200	21 600	23 300	8 600

UC : unité de consommation.

Lecture • 24 % des 18-25 ans non cohabitants sont considérés comme pauvres monétairement. Parmi eux, 27 % sont considérés comme pauvres en conditions de vie.

Champ • France métropolitaine, population des ménages, adultes âgés de 18 à 25 ans non cohabitants, adultes âgés de 18 à 64 ans.

Sources • INSEE, enquêtes SRCV de 2005 à 2010.

leurs études initiales, le taux de pauvreté monétaire est fortement différencié selon la configuration familiale. En particulier, la vie en couple tend à limiter la pauvreté monétaire : 15 % de ceux qui vivent en couple sont pauvres contre 38 % des isolés, avec ou sans enfants. Ainsi, 58 % des jeunes adultes en études initiales vivant sans conjoint peuvent être considérés comme pauvres, contre seulement 3 % des diplômés de l'enseignement supérieur qui vivent en couple.

Mais une partie des ressources des jeunes adultes n'est pas captée par la mesure du niveau de vie. C'est le cas ici des aides monétaires ponctuelles (Robert-Bobée, 2002), mais aussi des aides non monétaires : prise en charge de certaines dépenses comme les transports, prêt d'un véhicule, dons réguliers de nourriture, hébergement gratuit (sur le coût du logement, cf. encadré 2).

La mesure monétaire du niveau de vie n'évalue pas la réduction des prix de certains services dont bénéficient les jeunes adultes, comme par exemple les tarifs « jeunes » dans les transports. Elle tend alors à sous-estimer leur pouvoir d'achat par rapport aux autres adultes d'âge actif.

Les taux de pauvreté monétaire très élevés ne se traduisent d'ailleurs pas dans l'expression de difficultés des jeunes à boucler leurs fins de mois. Ainsi, de 2005 à 2010, ceux qui jugent leur situation financière difficile ou très difficile sont à peine plus nombreux que parmi l'ensemble des adultes d'âge actif (graphique 3).

La jeunesse est en outre une étape d'investissement. L'avancement du jeune adulte dans le cycle de vie structure ses besoins et la composition de sa consommation (Herpin et Verger, 1997). L'appréciation de sa situation financière courante tient compte du caractère transitoire de sa situation, alors que la mesure du niveau de vie se fonde sur le revenu de l'ensemble de l'année. Or 31 %⁷ des jeunes non cohabitants ont connu au moins une transition entre les états suivants : travail, chômage, études et autre période d'inactivité. Et 39 % d'entre eux vivent dans un ménage dont la composition a changé (à la suite d'une naissance, d'une séparation, d'une mise en couple...).

La mesure du niveau de vie s'accorde mieux avec le ressenti pour les plus âgés : les deux indicateurs concordent dans moins de 60 % des cas parmi les moins de 20 ans, mais dans 80 % des cas pour les 25 ans. Leur situation se stabilise et les aides des parents (difficiles à mesurer) sont aussi moins importantes.

Au-delà des aides effectivement perçues, la possibilité d'obtenir une aide financière constitue un filet de protection qui permet de relativiser les difficultés rencontrées. Ainsi, l'origine sociale modèle également la perception qu'ont les jeunes adultes de leur situation : ceux qui ont éprouvé des difficultés financières à l'adolescence, dans leur milieu social d'origine, ont tendance à exprimer davantage de difficultés financières (Jauneau, 2007).

Des retards de paiement plus fréquents et des conditions de logement dégradées

L'approche par la pauvreté en conditions de vie permet de compléter l'approche monétaire, afin de mieux en appréhender le caractère multidimensionnel⁸. Elle se mesure comme le cumul d'au moins neuf privations parmi vingt-sept éléments de bien-être, regroupés en quatre domaines : contrainte budgétaire, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement (Clément et Godefroy, 2010).

Sur la période 2005 à 2010, 16 % des jeunes qui n'habitent pas chez leurs parents sont considérés pauvres en conditions de vie, soit trois points de plus que parmi l'ensemble des adultes d'âge actif (graphique 3).

Pour eux, les conditions de vie difficiles, de même que les difficultés financières ressenties par le ménage, sont moins liées aux revenus que pour l'ensemble des adultes d'âge actif. Pour ces jeunes adultes, les privations, les arbitrages entre les dépenses peuvent tenir à une phase d'installation et prendre un caractère transitoire (Godefroy et Missègue 2012). D'une part, quel que soit le domaine, les conditions de vie des jeunes considérés pauvres au sens monétaire sont moins difficiles que celles de l'ensemble des adultes actifs pauvres (tableau 4). D'autre part, la pauvreté en conditions de vie est plus fréquente parmi les jeunes qui ne sont pas pauvres au sens monétaire que parmi l'ensemble des adultes.

7. Notamment, 12 % des jeunes non cohabitants ont terminé leurs études initiales au cours de l'année passée.

8. Certaines dimensions peuvent être un peu biaisées pour l'étude d'une population aussi spécifique que celle des jeunes : par exemple, le poids des remboursements ou le retard dans les paiements des impôts sont *a priori* moins prégnants pour les jeunes qui sont plus rarement accédants à la propriété et moins souvent imposables. À l'opposé, les jeunes sont souvent classés dans la catégorie « surpeuplement du logement », car on y retrouve les personnes seules vivant dans un studio indépendamment de la surface (cf. note 9).

9. Avec la définition du surpeuplement, liée au nombre de pièces mais pas à la surface du logement, une personne seule vivant dans un studio est considérée comme dans une situation de surpeuplement. Si l'on considérait qu'il n'y a pas de surpeuplement pour les personnes vivant seules dans un studio de plus de 25 m², le surpeuplement relatif des jeunes non cohabitants en serait atténué : 12 % contre 8 % de l'ensemble des adultes d'âge actif.

Au total, par rapport à l'ensemble des adultes d'âge actif, les difficultés des jeunes non cohabitants se manifestent principalement dans les retards de paiement et les conditions de logement : ils sont deux fois plus nombreux (10 %) à payer régulièrement avec retard leur loyer, 22 % ont fréquemment des découvertes bancaires contre 14 % des 18-64 ans, et ils sont près de deux fois plus nombreux⁹ (19 %) à vivre dans un logement considéré comme surpeuplé. En considérant d'autres caractéristiques – la difficulté de chauffer le logement, la présence d'humidité

ou encore le bruit –, les conditions de logement des jeunes non cohabitants sont plus mauvaises que celles de l'ensemble des adultes d'âge actif. Cela reste vérifié à niveau de vie donné. C'est d'autant plus significatif que les jeunes ménages ont, par ailleurs, tendance à surestimer le confort de leur logement (Jauneau et Vanovermeir, 2008).

Parmi les jeunes qui n'habitent pas chez leurs parents, les conditions de vie de ceux qui ont terminé leurs études initiales sont très fortement contrastées selon le niveau du diplôme atteint : ceux qui ne sont pas

diplômés sont trois fois plus souvent pauvres au regard des conditions de vie (graphique 3).

La configuration familiale et la situation sur le marché du travail expliquent le mieux ces différences. À sexe, âge et tranche d'unité urbaine donnés, les jeunes en couple avec enfants ont 2,8 fois plus de risque d'être pauvres en conditions de vie qu'un jeune en couple sans enfant ; ceux qui sont au chômage ont un risque près de 5 fois plus élevé que ceux qui ont un emploi stable. ■

Pour en savoir plus

- Clément M. et Godefroy P., 2010, « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 », *France portrait social - édition 2010*, INSEE, p. 133-146.
- Coudin É. et Tavan C., 2008, « Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi », *Insee Première*, INSEE, n° 1204, juillet.
- Crenner E., 1999, « Famille, je vous aide », *Insee Première*, INSEE, n° 631, février.
- Despalins R. et de Saint Pol T., 2012, « L'entrée dans la vie adulte des bacheliers sous l'angle du logement », *Études et Résultats*, DREES, n° 813, octobre.
- Gaini M., et al., 2013, « Finir ses études en période de mauvaise conjoncture : un désavantage qui perdure ? », *Insee Analyses*, INSEE, n° 8, février.
- Godefroy P. et Missègue N., 2012, « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Insee Références, Les revenus et le patrimoine*, INSEE, p. 45-55.
- Herpin N. et Verger D., 1997, « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 308-309-310, p. 211-227.
- Houdré C., et al., 2013 « Inégalités de vie et pauvreté », *Insee Références, Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, p. 9-29.
- Jauneau Y., 2007, « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *Insee Première*, INSEE, n° 1156, septembre.
- Jauneau Y. et Vanovermeir S., 2008 « Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement », *Insee Première*, INSEE, n° 1209.
- Lefebvre O., 2012, « Les inégalités dans l'accès aux hauts diplômes se jouent surtout avant le bac », *France portrait social - édition 2012*, INSEE, p. 19-27.
- Robert-Bobée I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee Première*, INSEE, n° 826, février.
- Solard J. et Coppoletta R., « La décohésion, privilège des jeunes qui réussissent ». À paraître.
- Toulemon L. et Denoyelle T., 2012 « La définition des ménages dans les enquêtes françaises : comment tenir compte des multi-résidences ? », *Journées de méthodologie statistique*.
- Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 337-338, p 61-80.